# Le mot de l'Echevin

## Préambule

Chers parents,

Vous nous posez souvent de nombreuses questions quant aux possibilités d'accueil de la structure « Pecq Accueil ».

Tous les 3 ans, nous sommes tenus de réviser notre projet d'accueil et nous en avons profité pour mettre à jour notre règlement d'ordre intérieur.

Afin de garantir la continuité de la qualité de l'accueil, il était important de tenir compte des remarques des accueillantes qui s'occupent au quotidien de vos enfants.

C'est dans cette optique que nous nous sommes réunis et vous présentons le fruit de nos réflexions.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous invitons à découvrir le nouveau ROI ainsi que le projet d'accueil complet.

Au plaisir de vous rencontrer,

L'équipe des accueillantes

La coordinatrice ATL

L'Echevin, Monsieur Jonathan GHILBERT

# Table des matières

**Préambule** ..... Erreur ! Signet non défini.

**Informations d'ordre général ..... 4**

1) Contexte institutionnel …….

2) L'accueil à Pecq Accueil : qui peut y participer ? .....5

3 ) Les conditions d'admission .....6

3) Horaires d'accueil.....7

4) Modalités d'inscription et coûts .....8

5) Le type d'activités .....15

6) La santé .....16

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE..... 17**

**Annexe 1 ..... 17**

**Annexe 2 : ..... 18**

7) Le projet éducatif……14

# Informations d'ordre général

| | |
|---|---|
| **Dénomination et adresse** | **PECQ ACCUEIL**<br>Rue de la Croix-Rouge, 7 - 7740 Pecq<br>**0471/98 33 30** |
| **Statut juridique** | Accueil extrascolaire communal |
| **Siège social** | Administration Communale de Pecq<br>Rue des Déportés, 10 – 7740 Pecq |
| **Siège d'exploitation** | Rue de la Croix-Rouge, 7 – 7740 Pecq |
| **Les responsables administratifs** | Monsieur Jonathan GHILBERT; Echevin de la Petite Enfance<br>Madame Emilie WILFART ; Coordinatrice de la structure et responsable du projet.<br>069/55.33.18 – atl@pecq.be |
| **Numéros de cont act :** | **0471/98.33.30 (GSM de la structure Pecq Accueil)**<br>**069/55.33.18 (Bureau de la coordinatrice si urgence)** |

# 1)Contexte institutionnel

L'accueil extrascolaire de Pecq Accueil, mis sur pied et financé par le Service Petite Enfance de la commune de Pecq, fonctionne entre autres grâce à des subventions allouées par l'ONE ainsi que par la participation financière des familles.

Pecq Accueil est reconnu par l'ONE comme structure d'accueil agréée.

Nous sommes de ce fait tenus de respecter les normes d'encadrement et de remettre à jour notre projet d'accueil tous les 3 ans.

# 2)L'accueil à Pecq Accueil : qui peut y participer ?

## A) En ce qui concerne les périodes scolaires :

Tout enfant de **2,5 à 12 ans fréquentant les écoles de l'entité ou domicilié sur l'entité**.

## B) En ce qui concerne les vacances scolaires :

La structure est prioritairement accessible aux enfants de **2,5 à 12 ans**. (ayant déjà été scolarisés) .
La structure est accessible aux enfants **domiciliés dans l'entité ou fréquentant une école de la commune** mais nous ouvrons également les portes de l'accueil aux enfants issus d'autres communes.

## C) En ce qui concerne les journées pédagogiques :

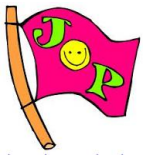


Tout enfant de **2,5 à 12 ans fréquentant une école de l'entité** (tous réseaux confondus).

## 3)Les conditions d'admission :

1. Afin de respecter les normes en vigueur, il est impératif que l'enfant soit **en ordre de vaccination** et particulièrement contre les maladies suivantes :
   *Diphtérie – tétanos – coqueluche – poliomyélite – rougeole – oreillons – rubéole et toute autre maladie selon les consignes de la Fédération Wallonie Bruxelles.*

2. Si un enfant est **malade** et qu'il dispose d'un certificat médical l'empêchant de fréquenter son milieu scolaire**, il ne sera pas accepté dans la structure** le temps de la maladie.

3. Chaque parent doit obligatoirement remplir un formulaire d'inscription, fournir 2 vignettes de mutuelle ainsi qu'une copie du carnet de vaccination.
   L'enfant ne sera accepté **que si les documents préalablement remis sont entièrement complétés et, au plus tard, le lendemain qui suit le premier jour d'accueil.**

4. Etant donné que la structure **Pecq Accueil ne s'apparente pas à une « Halte garderie »** mais bien à un accueil extrascolaire, **il n'est pas possible de déposer votre enfant le temps de faire une course** ou de participer à une initiative communale quelconque.

5. Chaque enfant **est tenu de respecter le personnel encadrant**, les autres enfants, le matériel mis à sa disposition, le mobilier ainsi que l'environnement dans lequel il se trouve. Il est invité à adopter une tenue et un langage corrects et se doit d'éviter toute forme de violence (verbale ou physique).

   Afin d'assurer le bon fonctionnement de Pecq Accueil, l'accès pourrait être refusé à un enfant qui ne respecte pas les règles mentionnées ci-dessus. Après deux avertissements faits aux parents, et sur concertation entre la coordinatrice et les accueillantes, une décision d'exclusion peut être prise.

## 4) Horaires d'accueil

| Durant la période scolaire | Le mercredi en période scolaire | Durant les vacances scolaires | Durant les congés pédagogiques |
|---|---|---|---|
| **De 15h30 à 19h00**<br><br>(Ramassage scolaire possible)<br><br>Les lundi, mardi, jeudi, vendredi | **De 12h00 à 19h00**<br><br>(Ramassage scolaire possible)<br><br>Maximum 35 enfants | **De 7h30 à 17h30**<br><br>Maximum 35 enfants | **De 7h30 à 19h**<br><br>Maximum 35 enfants |

**Afin de respecter les horaires de chacun, il est demandé aux parents de se présenter au minimum 10 minutes avant l'heure de fermeture.**

**Un forfait de 5 €/10 minutes en cas de retard récurrent vous sera facturé si vous faites preuve de non respect.**

## 5)Modalités d'inscription et coûts :

# A.1) Accueil durant la période scolaire :

### ➢ Inscriptions : comment cela se passe-t-il ?

- Il est possible que votre enfant soit pris en charge dès la fin des cours par la structure d'accueil (ramassage scolaire).
- Le transport vers « Pecq Accueil » est assuré par le personnel de la structure via le véhicule communal prévu à cet effet.
- Les inscriptions sont **obligatoires (de 15h30 à 18h45) par téléphone/SMS au 0471/98.33.30 au plus tard la veille du jour souhaité** pour la prise en charge de votre enfant.

  **Exemple :** vous souhaitez que les accueillantes de Pecq Accueil prennent votre enfant en charge le vendredi, l'inscription sera possible **jusqu'au jeudi soir 18h45 au plus tard.**

  **Votre enfant ne pourra donc être pris en charge le jour même de l'appel.**
  **En cas d'extrême urgence, veuillez prendre contact avec la coordinatrice au 069/55.33.18.**
  Pour respecter la vie privée des accueillantes, **aucun appel ne sera réceptionné avant 15h30 ni après 18h45.**
  **Il vous est cependant toujours possible de laisser un message en indiquant les coordonnées de votre enfant en cas de maladie ou de désistement de dernière minute.**

### ➢ Faut-il prévenir l'école ?

**OUI** 😉**.** Bien que les écoles ne gèrent pas les inscriptions, **il est demandé aux parents de prévenir l'école** par écrit (cahier de communication /journal de classe /sms sur GSM) **afin que les enseignants et la direction soient au courant de la prise en charge de votre enfant par Pecq Accueil** au départ de l'école.
Dans tous les autres cas, seules les accueillantes valideront l'inscription de votre enfant.

## ➢ Votre enfant est malade, faut-il prévenir Pecq Accueil ?

**OUI** 😊**.** Votre enfant est malade et ne peut se rendre à l'école ce jour ?

Merci de prévenir l'équipe encadrante **le plus vite possible** au **0471/98.33.30** afin qu'elle puisse réorganiser ses tours de transport et connaître le nombre exact d'enfants à véhiculer.

# A.2) Accueil le mercredi après-midi

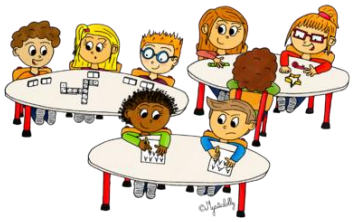

## Inscriptions : 2 propositions :

- **Inscription au mois :**

Il est possible d'inscrire vos enfants pour tous les mercredis du mois en cours.

(Demande à réitérer **le dernier mercredi de chaque mois**)

- **Inscription ponctuelle :**

En ce qui concerne les demandes ponctuelles, l'accueil du mercredi étant fortement sollicité, nous clôturons les inscriptions **dès le mardi soir à 18h45.**
Nous attirons votre attention sur le fait que la capacité d'accueil de Pecq Accueil **est de 35 enfants maximum.** Au-delà de ce nombre, nous ne pourrons malheureusement pas répondre à votre demande.

**Compte tenu du succès rencontré par l'accueil du mercredi après-midi, nous soulignons que nous donnons priorité aux enfants dont les parents travaillent et ne peuvent trouver d'autre alternative d'accueil.**
**Il est possible de commander un repas chaud ou d'apporter son pique-nique.**

## Coûts

Chaque mois, une facture est envoyée aux parents concernant la garde de leur enfant durant le mois précédent. Les accueillantes tiennent à jour les présences des enfants et transmettent, en fin de mois, les informations à la Commune pour la facturation**. Un parent qui ne paie pas ses factures, après plusieurs rappels, verra son enfant refusé à Pecq Accueil, que ce soit durant les périodes scolaires ou durant les périodes de vacances le temps qu'une solution puisse être trouvée d'un commun accord.**

**Les tarifs appliqués durant la période scolaire sont les suivants :**

- 1 €/heure entamée
- 0,50 €/goûter ( facultatif)
- 2 €/soupe et repas chaud maternel le mercredi
- 3 €/soupe et repas chaud primaire le mercredi

**De plus, une réduction de 25 % pour les familles nombreuses est prévue uniquement sur le coût à la journée, hormis les repas, à condition qu'au minimum 3 enfants appartenant à la même famille fréquentent la structure en même temps.**

## Désistement

Les tours de ramassage demandent une organisation importante.
C'est la raison pour laquelle nous clôturons les **inscriptions dès la veille au soir à 18h45.**

En cas de désistement, nous insistons sur le fait de prévenir au plus vite les accueillantes au **0471/98.33.30 (SMS ou appel téléphonique).**

**Un Forfait de 5 € ainsi qu'un repas supplémentaire vous seront facturés pour toute absence non justifiée.**

## Qu'en est-il des devoirs ?

Pecq Accueil est une structure reconnue Accueil Temps Libre et n'est en aucun cas une école de devoirs.

Après le goûter, chaque enfant est invité à effectuer ses devoirs mais les accueillantes ne forceront en aucun cas vos enfants. De même, elles ne se permettront pas de vérifier les journaux de classe ni de corriger ou de superviser les travaux de chacun. Elles n'en sont pas responsables.

Il est de votre rôle de parents d'assumer pleinement le suivi des études de vos enfants.

## Et si mon enfant ne respecte pas le matériel ?

Nous veillons à la qualité de l'accueil en achetant régulièrement des crayons, marqueurs, jeux de société, nappes, …

Si l'enfant dégrade quelque objet de manière volontaire, **un montant de 5 € vous sera demandé.**

Si l'objet/ jeu est abimé et inutilisable, **le montant correspondant à l'achat d'un nouvel objet /nouveau jeu vous sera facturé s'il n'est plus possible de l'utiliser ou de jouer avec celui-ci.**

Il est important que les valeurs de respect du matériel soient comprises de la part des enfants.

# B) Accueil durant les vacances scolaires

## Inscriptions : comment cela se passe-t-il ?

Les inscriptions s'effectuent toujours sur place **selon les dates prévues de 15h30 à 18h30.** Une annexe reprenant les dates de début et de fin d'inscription est communiquée en début d'année scolaire aux parents et **téléchargeable sur le site de la commune**.

Vous disposez de **15 jours pour inscrire vos enfants.** Nous insistons sur le fait qu'au-delà de cette période**, aucun changement ne peut être effectué.** (aucun ajout ni désistement).

**Seuls le certificat médical** ou tout autre document probant (chômage ou décès) (remis le lendemain de l'absence de votre enfant aux accueillantes) **permettront le remboursement.**

## Coûts :

Chaque mois, une facture est envoyée aux parents concernant la garde de leur enfant durant le mois précédent. Les accueillantes tiennent à jour les présences des enfants et transmettent, en fin de mois, les informations à la Commune pour la facturation.

**Un parent qui ne paie pas ses factures, après plusieurs rappels, verra son enfant refusé à Pecq Accueil, que ce soit durant les périodes scolaires ou durant les périodes de vacances.**

**Les tarifs appliqués durant la période de vacances scolaires sont les suivants :**

- 3€/demi-journée,
- 6€/journée,
- 2€/soupe et repas chaud **maternel**
- 3€/soupe et repas chaud **primaire**

ⓘ Note : au-delà de 5h00 d'accueil, nous considérons que l'enfant est présent une journée complète.

***Exemple :*** *Si les parents ont réservé pour une demi-journée, ils viennent déposer l'enfant à 7h30 et doivent obligatoirement venir le chercher avant 12h30.*
*S'ils viennent au-delà de cette heure, un forfait de 3€ supplémentaires leur sera facturé équivalent au tarif d'une journée complète.*

**En cas d'absence non justifiée (autre que certificat médical ou raison impérieuse (chômage économique, décès, …), un montant de 5 € ajouté à celui de la journée vous**

**sera facturé. (11€). Le repas de l'enfant qui était initialement prévu sera également ajouté.**

**De plus, une réduction de 25 % pour les familles nombreuses est prévue uniquement sur le coût à la journée, hormis les repas, à condition qu'au minimum 3 enfants appartenant à la même famille fréquentent la structure en même temps.**

## C) Durant les journées pédagogiques

Il est possible d'inscrire vos enfants lors des journées pédagogiques des écoles communales ou libres de l'entité.

Les inscriptions peuvent s'effectuer au maximum jusqu'à la veille à 18h45.

Le prix de la journée s'élève à 6 € (journée complète) ou 3 € (demi-journée), montant auquel il faut rajouter le prix d'un repas si vous le souhaitez. (2 € en maternel et 3 € en primaire)

**Au-delà de 17h30, le montant forfaitaire de 6 € augmente d'1 € supplémentaire par heure entamée.**

**De plus, une réduction de 25 % pour les familles nombreuses est prévue uniquement sur le coût à la journée, hormis les repas, à condition qu'au minimum 3 enfants appartenant à la même famille fréquentent la structure en même temps.**

## 6) Le type d'activités

Selon les activités, les puéricultrices fonctionnent avec deux groupes d'enfants. (maternel et primaire)
La répartition se fait en fonction du nombre d'enfants et leur âge.

Chaque enfant a le droit de s'exprimer, de donner son avis. Il lui sera demandé de respecter des règles de savoir vivre.

Voir les Règles d'un « Bon Accueil « à Pecq Accueil en annexe 1.

**Chaque activité mise en place par les accueillantes permet aux enfants de développer :**

- **leur autonomie,**
- **leur confiance en soi,**
- **leur esprit d'équipe,**
- **la socialisation,**
- **l'aspect cognitif, social et psychomoteur,**
- **leur créativité.**

En plus de cela, tous les enfants recevront des notions « d'hygiène » (se laver les mains après avoir mangé ou être allé aux toilettes…), des règles de vie (ranger, débarrasser, être poli…) et de sécurité.

Lorsqu'un enfant reçoit des vêtements de rechange de la structure, nous insistons pour que ceux-ci nous soient rendus propres rapidement afin que d'autres enfants puissent en bénéficier.

## 7) Collations saines

Les enfants ont la possibilité de prendre des collations saines. (Au fur et à mesure de la semaine, ils ont la possibilité de goûter des tartines, un fruit de saisons, 2 produits laitiers et 1 biscuit).

## 8) La santé

Les parents, lors de l'entrée de l'enfant, donneront toutes les informations concernant la santé de leur enfant. Il est important de connaître les besoins alimentaires de l'enfant, **savoir si l'enfant a des allergies connues, ou tout autre problème de santé auquel il faut être vigilant** pour que l'accueil puisse se passer au mieux.

Le service demandera aussi aux parents que les enfants soient en ordre de vaccinations, toutes les informations médicales devront être renseignées sur la fiche santé.

**L'administration des médicaments ne se fera que sous présentation d'un certificat médical.**

**Remarque :** Si votre enfant est couvert par un certificat médical pour une période déterminée, il n'est en aucun cas possible de revenir plus tôt au sein de la structure Pecq Accueil.

**Annexe 1**

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L' ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

# Pour les enfants :

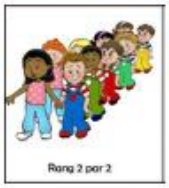


JE ME RANGE DANS LE CALME
ET
JE NE CHAHUTE PAS SUR LE TRAJET

JE RESPECTE LA NOURRITURE
ET GOUTE
POUR DECOUVRIR LES ALIMENTS

J'ACCROCHE MON MANTEAU

JE NE ME LEVE PAS
ET JE NE CHAHUTE PAS
JE NE CRIE PAS

JE ME DIRIGE DANS LE
CALME AUX TOILETTES ET
JE ME LAVE LES MAINS

Les règles de vie

à Pecq Accueil

JE RESPECTE LE PERSONNEL
ET MES CAMARADES

MOTS INDISPENSABLES :
BONJOUR !
MERCI !
S'IL VOUS PLAIT !
AU REVOIR …

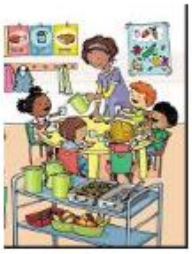

JE M'ASSOIS ET ME TIENS
CORRECTEMENT A TABLE

JE PEUX DISCUTER AVEC MES COPAINS A
VOIX BASSE …

**Annexe 2 :**

# Pour les parents :

## Pour les adultes responsables des enfants, il existe aussi des règles à respecter :

- Reprendre son enfant dans le hall d'entrée du bâtiment. En effet, les enfants ne sont pas autorisés à sortir seuls du bâtiment.

- Respecter les horaires de fermeture de « Pecq Accueil ». Si l'heure est dépassée, les enfants seront confiés à la protection de la police. Dans le cas de retards dus à d'éventuels imprévus (urgence, pneu crevé…), les parents doivent veiller à prévenir les accueillantes au plus vite.

- Prévenir l'équipe des accueillantes si une autre personne que le responsable désigné préalablement vient rechercher l'enfant (Mamie, grande sœur, marraine, …)

- **De communiquer aux accueillantes tout changement** concernant :

    - Le changement d'adresse
    - Le changement de numéro de téléphone / GSM
    - Le changement d'école
    - Le changement de situation familiale

- **De prendre connaissance de toute information concernant l'accueil des enfants (tableau blanc dans le hall).**

- Etre attentif au fait que, dès que vous êtes présent au sein de l'accueil, la responsabilité de votre ou vos enfants vous incombe.

**Merci de votre lecture**

**L'équipe de Pecq Accueil**

# 9)Le projet éducatif

Tous les 3 ans, le projet d'accueil de Pecq Accueil est révisé par l'équipe et est élaboré dans le cadre du code de qualité de l'accueil de l'ONE.

## L'enfant au centre de nos préoccupations.

Dès leur retour de l'école, les enfants sont invités à goûter.

Ensuite, comme on le fait à la maison, un temps pour décompresser, se défouler, taper sur un ballon ou simplement jouer sera privilégié.

Les plus grands commencent alors leurs devoirs, les plus petits s'affairent aux différents jeux.

Une fois les devoirs terminés, chacun se verra proposer une activité.

L'aspect détente est privilégié. (Lectures, peinture, jeux collectifs).

Le mercredi, en grand groupe, les enfants se verront proposés des activités en lien avec les 4 axes du nouveau projet éducatif.

En ce qui concerne les 3 années à venir, les accueillantes ont réfléchi et souhaité mettre en place de nouvelles initiatives et activités en fonction de leurs passions et attentes personnelles.

Elles ont à cœur de « transmettre » des valeurs de vie ainsi que leurs loisirs personnels.

Voici en détail ce qu'elles ont choisi de développer avec vos enfants.

### 1) De la racine à l'assiette ☺

Ensemble, vos enfants et les accueillantes se mettront au vert.

Au dur et à mesure des saisons, ils cultiveront le potager et élaboreront des recettes de cuisine. Ils iront à la découverte des senteurs et saveurs et découvriront également les remèdes de nos anciens.

### 2) Créativité sous toutes ses formes !

Que ce soit par le biais de chants, danses, initiation au tricot ou au crochet, activités nature, modelage, …) les enfants seront invités à explorer de nombreuses techniques créatives.

3) Communication (enfants - parents-accueillantes-écoles) et gestion des émotions des enfants

La gestion des conflits via le jeu de la girafe (communication non-violente) ainsi que les émotions des enfants seront prises en compte et travaillées régulièrement.

Des coins doux , propices à la lecture et à l'apaisement seront développés.

4) Développer l'intergénérationnel par des ateliers mensuels.

En collaboration avec le Conseil Consultatif des Ainés (CCA), les enfants vivront des ateliers intergénérationnels 1 x par mois.

Au contact des aînés, ils partageront différentes expériences (apprentissages de jeux communs, de recettes de cuisine, de partages d'expériences sur des thèmes particuliers, …)

Ces ateliers riches en échanges et expériences créeront à coup sûr, de nombreux souvenirs.

## Les parents

Les échanges quotidiens entre parents et accueillantes permettent d'assurer au mieux le bien-être de l'enfants.

Dans le souci de garantir un accueil de qualité, les parents sont invités à remplir, en fin d'année scolaire, une enquête de satisfaction. Ils peuvent également référer de leurs demandes, émettre des avis ou des suggestion en prenant contact avec la coordinatrice.

## Le personnel d'encadrement

Nous veillons à ce que vos enfants soient encadrés par un personnel qualifié. Les accueillantes sont tenues de suivre un programme de formation continuée annuel proposé dans le catalogue de l'ONE.

La rédaction du projet d'accueil (projet éducatif) est entièrement réalisé en collaboration avec les accueillantes durant les rencontres organisées mensuellement avec la responsable de projet.

## Travail en partenariat

### Ecoles

Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles de l'entité (tous réseaux confondus).

Pecq Accueil permet l'accueil extrascolaire centralisé de ces différentes écoles.

### Autres services

Pecq Accueil participe activement tous les 2 ans aux projets mis en place par l'ONE tels que « La Chenille mystérieuse » ou « l'oreiller magique ».

Un partenariat avec la Bibliothèque communale est également mis en place. (prêt de livres, de BD, découverte de jeux ,…)